



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 mars 2019

n° 2019-21

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le VINGT-HUIT du mois de Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la ville de Gignac-la-Nerthe, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation adressée le 20 mars 2019 conformément aux articles L2121-10 et L 2121-12 du C.G.C.T. sous la présidence de M Christian AMIRATY – Maire, étaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de :

Procuration(s) : Mr VANNET Hervé à Mr MULLER Bernard ; Mme ACHHAB Josette à Mr DE VITA Robert ; Mr TRUBERT Xavier à Mme CHEVALIER Laure

Absent : Mme CHAZEAU Catherine (excusée) ; Mme CUNTIGH Eliane

Secrétaire : Mme CORMONT Caroline

---

**Objet : Motion de soutien « L'Appel des Coquelicots »**

---

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été destinataire d'une demande du collectif Port-de-Boucain « Nous voulons des coquelicots » en vue du soutien de la commune de Gignac-la-Nerthe au grand appel à l'interdiction des pesticides de synthèse.

A ce jour, cet appel a reçu plus de 559 000 signatures via le site internet de l'association « Nous voulons des coquelicots » auxquelles il faut ajouter plus de 80 000 signatures manuscrites.

Considérant le caractère dangereux de l'utilisation des pesticides de synthèse,

Considérant l'urgence à réagir face à l'exposition aux pesticides de la population générale et des conséquences dramatiques de leurs utilisations sur la nature et la biodiversité,

Considérant que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur son soutien à la motion proposée par le collectif « L'Appel des Coquelicots » et reproduite ci-après :

*« Attendu qu'il arrive qu'un homme fasse une fausse route. De même, une société peut se tromper de direction. L'aventure industrielle des pesticides a commencé dans l'euphorie en 1945. Il semblait alors que l'on avait découvert des produits miraculeux, qui allaient régler de nombreux problèmes restés sans solution. Nous aurions tous été enthousiastes devant ces merveilles.*

*70 années ont passé. Désormais, des centaines d'études parues dans les plus grandes revues scientifiques montrent que les pesticides sont un grand danger pour la santé humaine et tant d'auxiliaires de nos activités, comme les abeilles, qui pollinisent gratuitement une part de nos plantes alimentaires.*

*Il ne s'agit pas de montrer du doigt qui que ce soit. Nos paysans ont cru bien faire, mais désormais une course contre la montre est lancée, car le tiers des oiseaux de notre pays – ce n'est qu'un exemple – ont disparu en seulement 15 ans, selon les travaux du CNRS et du Museum. Ou nous saurons arrêter cette machine qui n'obéit plus aux intérêts humains, ou nous en serons, nous et nos enfants, les victimes directes. Dans le domaine des pesticides, il n'y a jamais de fin. Le DDT a été interdit en 1972, et aussitôt remplacé par d'autres molécules. Le*

*chlordécone a dévasté les Antilles, les néonicotinoïdes les ruchers, les fongicides SDHI sont omniprésents et angoissants, le glyphosate est un poison universel.  
Notre passé séculaire montre qu'il est nécessaire à la société, de temps à autre, de réussir un sursaut qui la rend tout entière meilleure ».*

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Président,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vote par : 25 Pour – 2 Abstentions (X.TRUBERT ; L.CHEVALIER)

## DELIBERE

**APPROUVE** la motion présentée en vue du soutien à l'action du collectif « Nous voulons des coquelicots » pour l'interdiction des pesticides de synthèse

**REJOINT** l'Appel « Nous voulons des coquelicots »

Pour expédition conforme, le 28 mars 2019

Le Maire,

Christian AMIRATY



Transmise au Représentant de l'État le :

Publiée le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.